

Renforcement de la conscience et de la citoyenneté communautaire

Toute vie en commun suppose de la part des acteurs qui y participent une organisation autour de l'accès aux espaces de production, de distribution et de consommation des richesses dont ils dépendent collectivement. Afin de préserver la cohésion sociale, chaque société s'organise en fonction du contexte spécifique dans lequel elle évolue pour sécuriser l'accès des individus et de la communauté à ces ressources. Elles élaborent pour ce faire des mécanismes de régulation entre individus ainsi qu'entre les individus et la collectivité et secrètent des institutions ayant pour mandat de garantir le respect de ces règles. C'est la reconnaissance et le respect par l'individu de l'ensemble des droits et devoirs qui le lient à la collectivité qui lui confère sa qualité de citoyen de cette même collectivité et garantit sa sécurité.

La citoyenneté n'est pas une propriété figée ou invariable. Elle se reconfigure dans le temps et dans l'espace en fonction des mutations du contexte. En Afrique de l'Ouest, la colonisation puis l'édification des Etats post-coloniaux, la croissance démographique et l'urbanisation accélérée ou encore l'ouverture des économies à l'international constituent autant de facteurs ayant profondément modifié les mécanismes de sécurisation préexistants¹. En accroissant les interdépendances entre les économies, les espaces et les sociétés, ces mutations ont diversifié les échelles où se joue l'avenir des individus et des communautés et posé ainsi de nouveaux défis en terme de régulation politique et sociale. Elles appellent une reconfiguration des mécanismes de gouvernance entre ces différentes échelles et partant, une adaptation des conditions d'exercice de la citoyenneté. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour la paix et la sécurité puisqu'à défaut d'un ajustement des mécanismes de sécurisation existants aux évolutions du contexte, ceux-ci perdent peu à peu de leur légitimité et de leur efficacité régulatrice et laissent la place à la compétition et/ou la prédation sur les ressources existantes par l'usage de la violence.

A l'heure actuelle, les communautés vivant dans les espaces frontaliers sont parmi les plus pauvres et les plus enclavées au sein des territoires nationaux. L'accès aux services de base y est difficile et les critères d'accès y sont souvent changeants, discriminants et parfois arbitraires. Les infrastructures publiques font défaut en nombre et en qualité, les routes sont dans un état de dégradation avancée et les conditions d'insécurité perdurent sans que les forces de l'ordre puissent y apporter des solutions durables. Les populations frontalières ont ainsi souvent l'impression d'être délaissées par la puissance publique de leur pays qui perd ce faisant une part plus ou moins importante de sa crédibilité.

Leur sentiment d'appartenance nationale et leur conscience citoyenne vis-à-vis de l'Etat s'en trouvent affectés et elles se sentent de ce fait moins obligées de fonctionner dans le strict cadre des normes de leur pays. De fait, les communautés frontalières se réfèrent à des registres normatifs multiples et développent des pratiques opportunistes pour s'adapter aux contraintes, contourner les obstacles et profiter des opportunités. Elles sont ainsi amenées à

¹ « Au niveau des communautés villageoises, qui constituent le premier niveau de régulation sociopolitique en Afrique de l'Ouest, les villageois organisaient leur existence sans devoir en référer à des entités qu'ils n'avaient pas secrétées et rendues responsables de la gestion de leurs affaires. La colonisation puis l'émergence de l'Etat post colonial ont introduit des impositions externes et nouveaux types de problèmes jusque-là inconnus, qui ont provoqué une perte de légitimité des villageois vis-à-vis de l'emprise sur leurs propres affaires. Le système d'éducation, dite formelle, a introduit de nouvelles charges sur les parents biologiques ; la santé du corps et de l'esprit est devenue une affaire personnelle ; le système judiciaire a remis en cause la cohésion sociale en donnant la possibilité à un individu d'avoir raison sur toute une communauté ou, à une femme de se passer de sa famille ou de son mari ou, à un jeune de prétendre enseigner aux plus âgés ; enfin, les capacités que les nouveaux riches ont à manipuler les décisions et les normes sociales constituent autant de facteurs déstructurants des mécanismes de régulation sécuritaire » [SAWADOGO, 2005]

se tourner vers les services disponibles dans le pays voisin pour se soigner, scolariser leurs enfants, voire pour passer un appel téléphonique.

En Sénégambie méridionale, l'existence de solidarités historiques sur les plans social, linguistique, culturel, ethnique, religieux entre communautés issues de pays voisins constitue un socle favorable à l'exercice d'une « citoyenneté Sénégalaise ». Même s'il semble que de plus en plus d'initiatives de promotion des liens culturels et historiques émergent, les occasions d'exprimer et de consolider le bagage culturel commun restent encore trop rares et le passé commun² demeure insuffisamment valorisé dans les programmes d'enseignement. L'émergence et l'affirmation d'une telle citoyenneté, qui ne serait pas concurrente mais complémentaire aux citoyennetés nationales, se heurtent malheureusement à la persistance de multiples cloisonnements.

En effet, malgré l'intensité des interdépendances environnementales, sociales et économiques, les systèmes politico-administratifs de la Gambie, de la Guinée-Bissau et du Sénégal restent très hermétiques les uns vis-à-vis des autres, notamment du fait d'un triple héritage anglophone, lusophone et francophone. Il en résulte un différentiel de développement de part et d'autre de la frontière d'autant plus significatif que les appuis des partenaires au développement sont eux aussi dispensés dans des cadres nationaux sans considération pour la situation qui prévaut de l'autre côté de la frontière. Ce différentiel a pour effet d'accentuer encore davantage le sentiment de ne pas appartenir à un même ensemble.

Les plus-values d'une mise en cohérence des politiques de gestion des ressources naturelles, d'éducation, de santé, et plus largement de développement économique restent mal documentées et insuffisamment connues. Partant, la production de mécanismes de régulation partagés et de stratégies de développement concertés entre les États voisins demeure d'autant plus rare que les gouvernements ont tendance à privilégier des choix de court terme répondant davantage aux exigences du jeu électoral.

Dans la pratique et en dépit des dispositions communautaires, les populations ne circulent toujours pas librement d'un pays à l'autre. Même sur le plan informationnel, les populations de la Gambie, de la Guinée-Bissau et du Sénégal sont bien souvent mieux au fait de l'actualité française, portugaise ou anglaise via RFI, la RTPI ou la BBC que de celle du pays voisin³. Les jeunes générations sont davantage attirées par des modèles de réussite qui les conduisent à migrer vers les capitales ou vers l'international plutôt que par la reproduction du modèle de leurs parents. Même dans leur choix migratoires, les destinations vers l'Europe ou vers les États-Unis sont plus attractives que celles de la sous-région.

Bien que les enjeux de développement se situent de plus en plus à l'échelle sous-régionale, le sentiment d'appartenance et la citoyenneté « ouest-africaine » sont pour ainsi dire quasiment inexistantes. Les objectifs de la CEDEAO, tout comme son fonctionnement, ses programmes d'interventions, sa réglementation communautaire demeurent très mal connus de la part des populations ouest-africaines. Le non-respect des dispositions réglementaires de la CEDEAO et notamment les plus palpables pour les populations, à savoir celles sur la

² Nous pensons notamment à la Charte adoptée en 1236 à Kurukan Fuga (actuel cercle de Kangaba en République du Mali), après l'historique bataille de Kirina, entre les représentants du Mandé primitif et leurs alliés. En traitant de l'organisation sociale, des biens et de la préservation de la nature, celle-ci régit la vie du grand ensemble mandingue. Elle institue notamment à travers son article 7, le sanankuya (cousinage à plaisanteries) entre les Mandenkas. Encore en vigueur aujourd'hui, cette pratique permet d'éviter que les différends entre groupes ne dégénèrent, le respect de l'autre étant la règle.

³ La création récente par OSIWA de la West African Democracy Radio (WADR) peut constituer une réponse intéressante à ce déficit.

libre circulation des biens et des personnes, ne sont pas même appliquées par les services administratifs de douane et de police.

Dans ces conditions, la CEDEAO n'apparaît pas comme une institution suffisamment crédible aux yeux populations ouest africaines. Certes, en dépit de la faiblesse des ressources dont dispose la CEDEAO, d'importants efforts ont été faits dans le domaine de l'information et de la communication. Mais l'émergence d'un véritable sentiment d'appartenance et de citoyenneté ouest africaine requiert un changement de posture plus profond de la part de la CEDEAO qui devrait être redevable de son action davantage auprès des populations de la sous région que vis-à-vis des partenaires extérieurs. Il s'agit là d'une condition essentielle d'appropriation d'une institution par ses citoyens.

Résultats attendus

- ☛ Une plate-forme réunissant les multiples porteurs d'initiatives à caractère transfrontalier en Sénégambie méridionale est créée (« forum des peuples transfrontaliers sénégambien ») afin de promouvoir la conscience d'une appartenance commune. Elle favorise les échanges d'expérience (en Sénégambie mais également avec les porteurs d'initiative dans les autres opérations pilotes du PIT) et le dialogue avec les Etats et la CEDEAO ;
- ☛ Grâce au développement d'une information pertinente, plurielle et de proximité, les populations de la Gambie, de la Guinée Bissau et du Sénégal ont une conscience plus aigüe des interdépendances sociales, économiques, environnementales existantes entre les trois pays ;
- ☛ Les liens sociohistoriques et culturels entre les populations des trois pays sont revalorisés ;
- ☛ Les jeunes générations sont davantage incitées à demeurer dans leur terroir pour en faire la promotion et prendre le relais des générations plus anciennes ;
- ☛ Des initiatives de mutualisation des ressources dans la fourniture des services publics situés en zones frontalières sont développées et permettent un accès plus équitable et régulier aux services publics pour les populations ;
- ☛ Les initiatives endogènes de gouvernance transfrontalière liées à la paix et à de sécurité sont valorisées, crédibilisées et promues comme bonnes pratiques à l'échelle des Etats et de la CEDEAO.

Indicateurs de Changement Politique et Social

- ➔ L'intérêt des populations ouest africaines à participer aux initiatives de la CEDEAO s'accroît. La CEDEAO devient de plus en plus une institution sous régionale « tirée par ses citoyens » ;
- ➔ Plus légitime vis-à-vis des populations ouest africaines, la CEDEAO (commission – parlement) renforce ses marges de manœuvre vis-à-vis des Etats membres ;
- ➔ La promotion de la conscience ouest africaine et de l'engagement citoyen à cette échelle est mieux prise en charge par la CEDEAO par le biais de politiques spécifiques et l'animation d'un débat sous régional sur le caractère pluriel et inclusif de la conscience d'appartenance, de l'identité et de la citoyenneté.